

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein

**Band:** 99 (1948)

**Heft:** 4

  

**Artikel:** Réflexions sur la conversion des peuplements artificiels d'épicéa du Plateau suisse

**Autor:** Bornaud, G.H.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-766385>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Mais on reviendra à la légalité. Le Conseil fédéral s'en rend bien compte puisqu'il propose un nouvel article constitutionnel 42<sup>ter</sup> (2) ainsi conçu:

« Des subventions peuvent être allouées pour des tâches qui incombent à la Confédération en vertu de dispositions constitutionnelles. Les cas dans lesquels elles peuvent être accordées seront prévus par des lois ou des arrêtés fédéraux qui détermineront le montant de ces subventions et fixeront les conditions auxquelles elles sont subordonnées ainsi que les obligations qu'elles entraînent. En outre, la capacité financière des cantons doit être prise en considération. Sont réservées les subventions dont le montant est prévu par la Constitution. »

Les Chambres fédérales n'en ont pas encore discuté. Puis il faudrait que le peuple se prononce. Ayons confiance en lui et en ses mandataires.

## **Réflexions sur la conversion des peuplements artificiels d'épicéa du Plateau suisse**

Extrait du rapport de *G. H. Bornand*, Yverdon

L'arrêté fédéral du 20 décembre 1946 sur la compensation des défrichements et surexploitations forestières contient entre autres les dispositions suivantes:

« La diminution du volume du bois sur pied résultant des surexploitations nécessitées par la guerre devra être compensée par des travaux de restauration à entreprendre dans les forêts non protectrices. Les dispositions... s'appliquent principalement à des transformations de peuplements d'épicéa devenus improductifs en peuplements d'essences feuillues ou en peuplements mélangés et à des conversions de taillis composés et de taillis simples fortement surexploités en futaies. »

Pour préparer l'application de cet arrêté, l'Inspection fédérale des forêts a organisé en 1947 deux voyages d'études. Le second de ces voyages, placé sous la direction de *M. E. Müller*, inspecteur forestier fédéral, réunit du 7 au 10 octobre dernier une vingtaine d'inspecteurs venus des diverses régions du Plateau et du Jura; il les conduisit dans la forêt de démonstration de l'Ecole forestière, dans les boisés de l'arrondissement de Zofingue et dans les forêts domaniales de l'arrondissement de Berne.

Relevons d'emblée que nous avons surtout visité des peuplements dépérissants où le sol présente déjà un stade avancé de dégradation et une très forte acidité. Heureusement, ces peuplements ne correspondent pas à la moyenne des pessières du Plateau; il ne faut donc pas conclure à l'obligation de transformer radicalement, du jour au lendemain, tous nos peuplements d'épicéa. Il y aura du reste suffisamment de travail dans les peuplements où cette intervention est nécessaire, voire urgente. D'autre part, nous devons nous souvenir du fait que l'épicéa est indispensable; les conversions envisagées ne doivent pas tendre à éliminer complètement cette essence des forêts du Plateau. Il s'agira uniquement de la remettre à sa place véritable; au sein de la forêt feuillue conforme à la station, l'épicéa sera un hôte désiré et apprécié. Enfin, il est exclu de tout vouloir faire à la fois, mais il est essentiel de comprendre la nécessité de transformer les peuplements malades.

Examinons maintenant les différents aspects (scientifique, technique et financier) du problème.

La sylviculture et les disciplines annexes, notamment la pédologie et la sociologie végétale, ont fait depuis une dizaine d'années de très grands progrès. Aucune restauration de forêt ne pourra dorénavant se passer d'un examen approfondi de la station au moyen de l'étude du sol et des conditions naturelles de la végétation. On ne peut en effet se rendre compte du degré de lessivage et de l'ampleur de la dégradation d'un sol d'après son seul aspect superficiel. La végétation est certes un indice sérieux, comme par exemple les vastes étendues de *Sphagnum* vues à Zofingue. Cependant, les mesures d'acidité, les analyses de sédimentation, etc. peuvent nous renseigner sur les propriétés du sol et sur sa valeur actuelle. Les divers profils examinés sous la direction de M. F. Richard ont permis aux inspecteurs présents de prendre contact avec cette science particulièrement importante.

Deux constatations s'imposent à ce sujet. Seuls les ingénieurs forestiers qui ont terminé leurs études au cours des dernières années, ont reçu un enseignement s'inspirant des progrès les plus récents de la pédologie. Il est donc indispensable que les cantons organisent des cours destinés aux inspecteurs forestiers qui ont quitté l'E. P. F. depuis plus longtemps. D'autre part, seul un institut bien outillé pourra faire certaines analyses. Il sera donc nécessaire de confier l'étude des sols aux spécialistes de l'Institut pédologique de l'Ecole polytechnique.

Au contraire des bases scientifiques, pour lesquelles des spécialistes sont requis, le côté technique des conversions sera étudié et mis au point par l'inspecteur lui-même. Celui-ci devra déterminer où il veut travailler, vers quel but il veut tendre et comment il pense y parvenir. Cela implique donc l'élaboration d'un plan.

En l'absence de M. Leibundgut, retenu à l'étranger, ce fut son assistant, M. Lamprecht, qui nous parla de la coordination des mesures sylvicoles lors de l'exécution de conversions et qui nous conduisit à travers la forêt de démonstration de l'Ecole forestière. Relevons de la discussion que l'on sera souvent placé devant l'alternative suivante : intervenir vigoureusement sans respecter la possibilité ou respecter le principe du rendement soutenu et retarder l'intervention dans les massifs menacés. Pour résoudre cette alternative, il y a lieu d'incorporer le plan général de restauration dans le plan d'aménagement et de fixer la possibilité en conséquence. La suite des travaux sera précisée dans un plan de détail.

L'état actuel des peuplements indiquera où il faut intervenir. Il faut convertir d'abord les peuplements critiques, où la dégradation du sol est déjà avancée et dont la santé périclité. Il ne faut cependant guère négliger les autres peuplements.

Le but de toute transformation sera évidemment de reconstituer dans une certaine mesure la végétation naturelle. Il ne suffit pas de dire que toute la région est sise dans l'aire de la chênaie à charme. En effet, les conditions de station varient très rapidement avec le sous-sol, l'exposition et la topographie. Nous avons pu nous en rendre compte en traversant la forêt de l'Ecole forestière; nous y avons passé successivement et à intervalles

rapprochés de la hêtraie à la chênaie, puis à l'aunaie, à la forêt mélangée de frêne et d'érable et enfin à la forêt pure de frêne. Relevons aussi qu'il n'est pas indifférent d'introduire le chêne rouvre ou le chêne pédonculé, car chacun d'eux possède une station bien déterminée. Enfin, le but de la transformation ne sera pas d'exclure les résineux des forêts de plaine ; ils y ont leur place, et les superbes exemplaires que nous avons pu voir sur les flancs de l'Uetliberg (div. Wiedikerhau), à la limite des stations du chêne rouvre et du pédonculé, justifient tous les espoirs mis en l'épicéa.

L'essentiel sera d'avoir un « fond » d'essences en station, dont les feuilles se décomposent facilement et amenderont l'humus. La feuille de hêtre n'est certainement pas idéale, car elle se décompose très lentement et ne peut nullement suffire à restaurer un sol sérieusement dégradé.

Le moyen d'arriver au but que l'on se propose d'atteindre, dépendra essentiellement de la valeur et de la composition du peuplement actuel. On aura recours à la conversion directe (par plantation ou semis) ou indirecte (éclaircies suivies de rajeunissement naturel de semenciers feuillus éventuellement présents dans le peuplement). La conversion directe peut être conçue de plusieurs façons. Dans le canton de Berne, on procède par vastes trouées, agrandies successivement, sur lesquelles rien ne subsiste de l'ancien peuplement. Dans la forêt domaniale de Wangen, par exemple, les quelques pins qui se dressent encore sur la plantation de chêne, seront éliminés ; l'ombre et la concurrence des racines y ont retardé la croissance des plants ainsi abrités. Dans l'arrondissement de Zofingue, par contre, la conversion s'est faite par taches, où les plus beaux épicéas sont conservés ; il convient de relever que le chêne n'a pas été introduit seul, mais qu'une large place a été réservée aux essences d'accompagnement.

Rappelons enfin l'importance du choix de la provenance des graines, encore beaucoup trop négligée aujourd'hui malgré les multiples publications faites à ce sujet. Ce problème primordial pour l'avenir des peuplements devra recevoir une solution satisfaisante. Ainsi que nous le disait M. *Fischer*, les plantations sont trop coûteuses pour que l'on puisse se payer le luxe d'employer des graines de provenance douteuse, dans l'idée que la sélection ultérieure limitera les dégâts. D'autre part, il ne suffit pas de récolter des graines sur un bel arbre ; il faudra que cet arbre d'élite fasse partie d'un beau peuplement ou au moins d'un beau groupe. Chacun devrait avoir à cœur de récolter la graine qui lui est nécessaire dans son propre arrondissement et de cultiver lui-même les plants destinés à ses forêts.

Le côté financier des conversions restera certainement le point crucial de tout le problème. Dans la commune de Strengelbach (arrondissement de Zofingue), les plantations coûtent fr. 1700.— à 2400.— par ha. ; des chiffres sensiblement supérieurs ont été cités pour les forêts domaniales bernoises. Il est vrai qu'une partie de ces sommes est nécessitée par la lutte contre le gibier, qui rend indispensable la pose de clôtures coûteuses. D'autre part, les travaux de restauration constituent un placement idéal pour une partie du fonds forestier. Il n'en reste pas moins que l'on ne pourra demander à certaines communes un sacrifice de cette ampleur. De toute façon, le côté financier de la question devra toujours être étudié à fond et faire obligatoirement partie du projet.

L'orientation nouvelle donnée à la sylviculture facilitera la solution des problèmes que pose l'état des pessières non en stations sur le Plateau suisse. Chacun doit se pénétrer de l'absolue nécessité de revenir à la forêt naturelle; toutefois, d'autres essences pourront enrichir les peuplements dont la structure et la composition seront conformes à la station. Malheureusement, le coût élevé des conversions joint aux possibilités financières réduites de nombreux propriétaires nous empêchera d'intervenir partout. Ce sera une raison de plus pour convertir en premier lieu les surfaces les plus menacées.

### Zur Borkenkäferbekämpfung

Forstinspektor Leuenberger in Nyon hat eine zweckmäßige Methode zum Auffangen der Entrindung von Borkenkäferbäumen entwickelt, deren Einzelheiten aus dem obenstehenden Bild hervorgehen. Die dargestellte Blache wird durch die Firma FIX, M. Tecon in Gingins (Vaud) hergestellt.



### Lutte contre l'épidémie de bostryches

G. Leuenberger, inspecteur forestier à Nyon, a inventé un support permettant l'écorçage sur toile des arbres-pièges, dont les particularités ressortent de l'image ci-dessus. Le support FIX est fabriqué par la maison M. Tecon à Gingins (Vaud).

## BÜCHERBESPRECHUNGEN · COMPTE RENDU DES LIVRES

### Über die Waldvegetation am Südostrand des schweizerischen Mittellandes.

Von H. Etter. Mitteilungen der Schweiz. Anstalt für das forstl. Versuchswesen. XXV. Band, 1. Heft. Zürich 1947.

Für den forstlichen Pflanzensoziologen ist naheliegend, vorerst die verschiedenen Erscheinungsformen der klimatisch bedingten Pflanzengesellschaften (Klimaxvegetation) zu untersuchen. Etter hat bereits in Band XXIII der « Mitteilungen » Klimaxgesellschaften der Hügelstufe behandelt (Quer-